

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 octobre 1983

La Chambre continue sa séance.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a prouvé que les conservateurs ont envie de s'amuser. Ils nous ont imposé cet horaire prolongé car ils veulent montrer qu'ils se soucient sincèrement du sort des céréaliers de l'Ouest, mais, par ailleurs, alors que nous n'avons étudié qu'une partie des motions et des amendements présentés, voilà qu'un des leurs réclame que nous mettions fin au débat sur cette question qui revêt une grande importance pour les députés des circonscriptions de l'Ouest.

J'ai l'intention de me faire entendre ce soir, et ce jusqu'à ce que nous en terminions avec l'étude de toutes les motions qui font ressortir le caractère très dangereux de cette mesure et de ses effets sur les céréaliers des localités de l'Ouest. C'est la preuve que le comportement des libéraux et des conservateurs, au fil des ans, a bien été du pareil au même. Chacun de ces partis reçoit \$50,000 par an du Canadien Pacifique. Cela montre que, depuis des années, libéraux et conservateurs, c'est du pareil au même, si l'on songe à la contribution de \$50,000 qu'ils touchent les uns et les autres du Canadien Pacifique ou à ce qui s'est passé au cours des élections antérieures, dès le début du XIX^e siècle.

Je voudrais citer pour votre gouverne un extrait de «A Record of the Conservative Administration 1878-1882», établi en prévision d'une campagne électorale. On y fait allusion dans le *Toronto Telegram* dans les termes suivants:

L'organe du parti de la réforme a beau lancer un appel à ses anciens amis pour qu'ils viennent au secours du parti et le sauvent de la disparition.

C'est ce qui se passe ici aujourd'hui. Je vous lis la suite:

Mais dans bien des milieux, l'appel n'obtiendra pas tout de suite de réaction. L'organe trompe ces gens depuis des années et peut difficilement s'attendre à ce qu'ils avalent toutes ses tromperies pour ensuite faire ses quatre volontés. Après la déroute de septembre 1878...

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence doute de la pertinence de la citation du député, compte tenu de l'amendement précis dont la Chambre est saisie.

M. Anguish: Monsieur le Président, vous n'êtes sans doute plus aussi vigilant que vous l'étiez plus tôt ce soir. Il est maintenant minuit. Je cite un document qui est très pertinent à la question que nous débattons ce soir. Je crois que vous devriez écouter très attentivement. Vous pourrez consulter les bleus demain.

M. le vice-président: Je dirai très respectueusement au député que la présidence écoute en fait avec beaucoup d'attention et arrive encore moins à voir la pertinence de la citation. Le député peut-il montrer en quoi cette citation est pertinente au débat?

M. Anguish: Monsieur le Président, je peux difficilement voir comment vous pouvez m'interrompre durant une citation au cours d'un débat, avant que j'en aie terminé.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligation de reprendre sa place? La présidence a l'obligation, lorsqu'elle préside les travaux de la Chambre, de signaler aux députés la règle relative à la pertinence. Il est de son devoir de la leur signaler. La présidence en a parfaitement le droit et elle l'a exercé à un certain nombre de reprises ce soir comme elle le fait maintenant pour le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Pourrait-il nous dire quel est le lien entre sa citation et les amendements dont nous sommes saisis?

M. Anguish: Monsieur le Président, ce qu'il y a de pertinent c'est que je cite extrait du livre intitulé: *Facts for the Electors. A Record of the Conservative Administration 1878-1882*. Bien des faits que ce dépliant renferme concernent le programme du parti conservateur et sa condamnation de l'opposition libérale à l'époque. Les faits qui sont contenus dans ce document traitent de la construction du réseau ferré au Canada.

M. le vice-président: Le député ne parle plus des deux amendements à l'étude. Si le député continue à ne pas traiter du sujet, la présidence n'aura d'autre solution que de donner la parole à un autre député.

M. Peterson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au nom des électeurs de The Battlefords-Meadow Lake, auxquels est associée ma circonscription, je voudrais appuyer votre intervention pour le maintien du décorum, votre rappel à l'ordre, votre insistance sur la règle de la pertinence. Dans The Battlefords-Meadow Lake, on estime que c'est le moins que l'on puisse espérer de cette Chambre.

Une voix: Vous parliez pour le seul libéral de The Battlefords-Meadow Lake.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence a demandé au député The Battlefords-Meadow-Lake de faire savoir en quoi les sujets qu'il cite se rapportent aux motions n^{os} 55 et 56 qui sont actuellement à l'étude à la Chambre, à l'étape du rapport de ce projet de loi. Le député pourrait-il nous expliquer comment sa citation se rapporte aux amendements à l'étude?

M. Anguish: Monsieur le Président, j'espère que cette explication ne sera pas défalquée des dix minutes qui me sont imparties pour discuter de cette motion très importante. La pertinence tient au fait que les Canadiens et les sociétés ferroviaires ont acheté des wagons couverts même à l'époque du régime de 1878 à 1882, comme c'est le cas de nos jours. A cette époque, les sociétés ferroviaires achetaient ces wagons couverts pour assurer le transport des marchandises au pays alors qu'aujourd'hui elles n'achètent simplement plus de wagons. Vous en êtes certainement au courant, monsieur le Président.